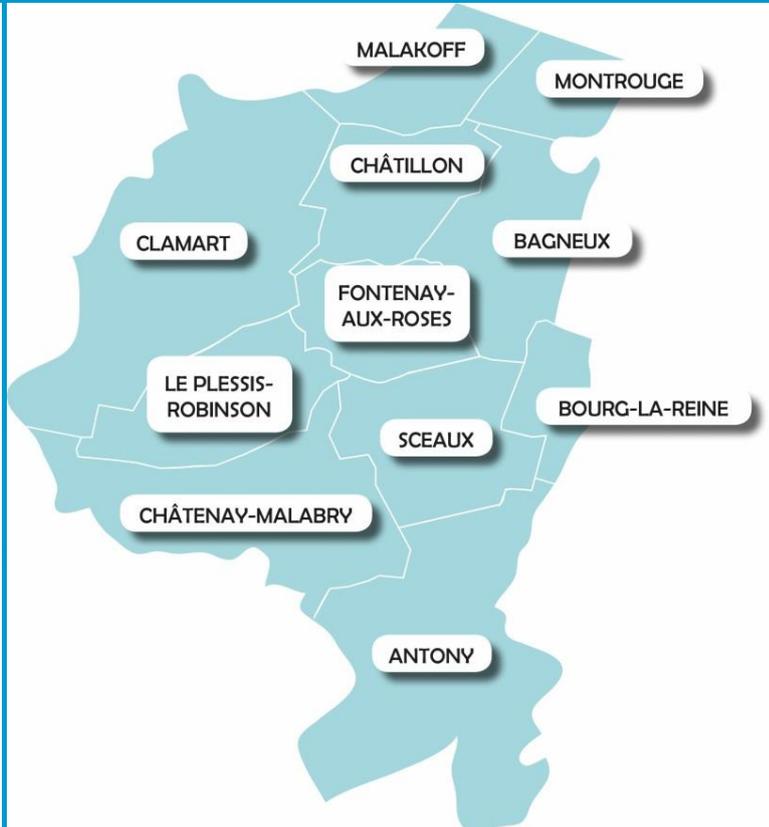




CONTRIBUTION DE VALLEE SUD - GRAND PARIS AU PADD DU SCOT METROPOLITAIN



Version approuvée par le Bureau de Territoire du 16.01.2018

Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris



Préambule

1. Contribuer à la création de valeur et conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitains

- Une offre économique à conforter
- Conforter les centralités commerciales existantes
- Conduire une réflexion pour un futur schéma logistique métropolitain
- Valoriser l'offre culturelle et sportive

2. Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité

- Un territoire riche en projets urbains
- Des objectifs de construction ambitieux pour répondre aux besoins et favoriser les parcours résidentiels
- Des secteurs pavillonnaires à préserver
- Un réseau de transport à renforcer

3. Construire une métropole résiliente et sobre, moins dépendante et plus économe

- Une trame verte à conforter
- Vers un territoire plus résilient

Préambule

Le Territoire Vallée Sud - Grand Paris, créé au 1^{er} janvier 2016 à l'issue de la fusion de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux), de la communauté d'agglomération de Sud-de-Seine (Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff) et de la communauté de communes de Châtillon-Montrouge, bénéficie d'un emplacement stratégique au cœur du Grand Paris.

Il est situé à proximité des grands centres de décisions grâce à un réseau de transport performant qui sera renforcé par les projets de réalisation des lignes 15 et 18 du Grand Paris Express, le prolongement de la ligne 4 du métro et le tramway T10.

Avec plus de 1 500 hectares d'espaces verts, dont plusieurs sites remarquables tels que le parc de Sceaux, la Vallée aux Loups et la Coulée Verte, Vallée Sud - Grand Paris bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel. Il bénéficie également d'équipements culturels et sportifs dynamiques avec une programmation riche et variée. Par ailleurs, la présence de plusieurs pôles d'enseignement supérieur est une composante essentielle de la dynamique urbaine de Vallée Sud - Grand Paris.

Vallée Sud - Grand Paris est aussi un Territoire riche en projets urbains qui vont contribuer, par leur qualité et leur diversité, à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants et de ses salariés, et donc contribuer fortement à l'attractivité du Grand Paris.

Cette ambition est traduite dans le présent document qui décline les orientations que Vallée Sud - Grand Paris souhaite voir inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris en cours d'élaboration.

Ces orientations sont présentées selon les 3 grands objectifs du SCOT définis par délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris le 23 juin 2017. Elles sont l'expression d'un projet à la fois ambitieux et raisonné, qui valorise les atouts du Territoire, préserve et conforte son identité, tout en assurant un développement équilibré permettant de répondre aux besoins de ses habitants, de ses salariés et de ses entreprises.

1. Contribuer à la création de valeur et conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitains

UNE OFFRE ECONOMIQUE A CONFORTER

Le Territoire Vallée Sud - Grand Paris dispose de nombreux atouts qui ont contribué à créer un écosystème favorable à l'implantation de grandes entreprises comme, dernièrement, le Crédit Agricole à Montrouge (9 000 salariés) ou le Campus de l'innovation d'Orange à Châtillon (4 000 salariés) ou encore prochainement l'installation du siège de Mondadori France à Bagneux. Ces atouts reposent sur :

- Un tissu économique de petites et grandes entreprises contribuant pleinement aux dynamiques économiques et à la compétitivité de la Métropole ;
- Des conditions optimales d'accueil et de développement des entreprises.

Un tissu économique de petites et grandes entreprises qui contribue pleinement aux dynamiques économiques et à la compétitivité du Grand Paris

Le Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se positionne à l'interface de pôles économiques avec lesquels il interagit : Paris et la Défense, le Plateau de Saclay, le secteur d'Orly et de Rungis, le pôle d'Issy-Boulogne, ou encore Vélizy-Villacoublay et Massy. .

23 600 entreprises

150 000 emplois

**4 000 créations
d'emplois en 2014**

Ce positionnement a favorisé l'installation et le développement de nombreuses entreprises, en particulier dans les domaines des hautes technologies et de la santé. Ainsi, progressivement, Vallée Sud - Grand Paris est devenu l'un des moteurs de développement du « Cône Sud-Francilien de l'Innovation » et un maillon des pôles de compétitivité « Médicen Paris-Région » (biotechnologies et santé) et « System@tic » (numérique, systèmes complexes). C'est aussi l'un des acteurs du Contrat de Développement Territorial (CDT) « Campus Sciences et Santé ».

Aujourd'hui, le Territoire dispose d'un tissu d'entreprises diversifié dans lequel cinq filières dominantes ressortent, représentées chacune par des fleurons :

- La **production industrielle de haute technologie et les systèmes de contrôle** : MBDA, Siemens, ST Microelectronics, Schlumberger, CS Systèmes, Andra, Klee Group, Veritas, Dekra, Securitas Direct...
- La **santé** : Sorin Group, le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), Air Liquide Medical Systems, Menarini, Optic 2000, Sanofi-Aventis, Pfizer, Stallergènes, Drager Medical, les Laboratoires Omega Pharma...
- L'**agroalimentaire** : Pomona, Mondelez, Cadbury, Coca-Cola...
- L'**information et l'édition** : InfoPro Digital, Hachette, Bayard Presse, TNS Sofres, Mondadori France...

De plus Vallée Sud-Grand Paris est dotée de nombreux centres de recherche publics et privés, notamment (liste non exhaustive) :

- Le Campus de l'innovation d'Orange,

- Le Centre de Recherche en Economie et Statistique à Malakoff,
- Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) à Fontenay-aux-Roses,
- L'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) à Antony,
- Etc.

Vallée Sud - Grand Paris se caractérise également par la présence de plusieurs entreprises du secteur public qui sont d'importants pourvoyeurs d'emplois dans les secteurs hospitaliers (hôpitaux Bécclère et Percy à Clamart) et des transports (SNCF, RATP) à Châtillon, Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff.

Enfin, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente un levier du développement du Territoire en réponse à des problématiques environnementales, sociétales et économiques, avec un enjeu fort dans les prochaines années de rééquilibrage par rapport à Paris.

Des conditions optimales d'accueil et de développement des entreprises

Le Territoire de Vallée Sud - Grand Paris offre aux entreprises et à leurs salariés des conditions d'installation et de vie attractives :

- Une desserte en transports efficace qui se renforce (voir le volet déplacement de la présente contribution).
- Un cadre de vie accueillant : de nombreux parcs et espaces verts représentant 1 500 hectares soit environ 27% du territoire, une offre culturelle et sportive riche, des établissements d'enseignement de qualité, du scolaire à l'enseignement supérieur.
- Une offre foncière et immobilière rare à l'échelle de la Métropole, qui permet au Territoire d'accueillir de grands comptes dans les meilleures conditions, notamment au sein de campus tertiaires sur mesure : « Pharma premium Business Parc » à Châtenay-Malabry, Antonypole à Antony, la ZAC Victor Hugo et la colline des Mathurins à Bagneux, le secteur des Arues à Châtillon, etc.
- La présence de réseaux d'échanges et de partenariats entre pôles universitaires, pôles de recherche et entreprises.
- La présence d'une main d'œuvre locale qualifiée dans tout le spectre des besoins des entreprises.
- Une fiscalité locale modérée, facteur de compétitivité.
- Des services aux entreprises de qualité.
- Une offre de logements diversifiée et de qualité capable de répondre à l'ensemble des besoins des salariés.

Malgré ces atouts, le Territoire de Vallée Sud - Grand Paris reste déficitaire en emplois avec un taux de concentration d'emploi¹ inférieur à 1. Il s'élève, en 2014, à 0,8 (source INSEE).

L'objectif du Territoire de Vallée Sud - Grand Paris est donc de tendre vers un taux de concentration d'emploi de 1, afin de renforcer la mixité fonctionnelle de son territoire et de favoriser le rapprochement domicile/emploi. Cet objectif implique de favoriser le maintien en place et donc l'amélioration des conditions de vie des entreprises existantes, mais aussi de favoriser l'installation de nouvelles entreprises de tailles diversifiées (PME, grandes entreprises) notamment dans les domaines du tertiaire supérieur et de la haute technologie, consolidant l'écosystème local.

¹ Rapport entre nombre d'emplois dans la zone et actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Synthèse des orientations de Vallée Sud - Grand Paris

- **Valoriser les atouts existants du Territoire qui permettent aux entreprises souhaitant s’y installer ou s’y développer de bénéficier d’une offre « intégrée »**, basée sur une offre foncière et immobilière exceptionnelle ouverte aux grands comptes, associée à un cadre de vie remarquable et une offre de services, d’équipements et de logements diversifiée et de haut niveau pour les entreprises et leurs salariés.
- **Développer ou renforcer les services aux entreprises et aux salariés** : développement des réseaux d’entreprises, maintien d’une fiscalité attractive, développement d’une offre de restauration et d’hôtellerie de qualité sur site et/ou à proximité, création de conciergeries, création de crèches inter-entreprises, proposition d’activités culturelles et sportives partagées, mise en place de plans de déplacements inter-entreprises, etc.
- **Développer et soutenir les projets innovants et la recherche** : centres de recherche, pépinières, espaces de travail collaboratif, notamment en lien avec l’imagerie et le biomédical, attribution d’un prix de l’entrepreneur par le Territoire, etc.
- **Réorienter et mettre à niveau le parc immobilier qui ne répond plus à la demande et/ou qui est en cours d’obsolescence** : restructuration (voire démolition), réagencement, rénovation thermique, mise en accessibilité, création d’équipements communs, etc.
- **Développer une offre immobilière nouvelle sur mesure et très qualitative** sur certains sites et pour des entreprises inscrivant leur développement sur le long terme dans une logique de filière et/ou de développement durable.
- **Renforcer le réseau structurant de transports en commun** : voir le volet déplacements.

CONFORTER LES CENTRALITES COMMERCIALES EXISTANTES

Le Territoire de Vallée Sud - Grand Paris est constitué de 11 communes disposant chacune de centralités commerciales propres. Celles-ci sont structurées autour des centres anciens historiques.

Ces centralités s’appuient sur un tissu commercial diversifié et très attractif dont le rayonnement dépasse, pour la plupart, celui de la commune. Leur développement est un des moteurs des dynamiques urbaines.

Ces centralités maillent de façon équilibrée le Territoire de Vallée Sud - Grand Paris. Elles offrent aux habitants et aux salariés qui y travaillent, ou travaillent à proximité, un panel de commerces et services suffisant, leur permettant de réduire leurs déplacements et de bénéficier d’un cadre de vie agréable.

Cet équilibre fonctionnel est le fruit d’une politique volontariste de long terme menée par les communes et d’un refus d’implantation de grands centres commerciaux ou de grands hypermarchés qui les auraient fragilisées.

Il est donc primordial de conforter et de pérenniser ce maillage à différentes échelles :

- celle du Grand Paris, dans une logique de **polycentrisme**,
- et celle des communes, en y développant des centralités secondaires lorsqu’il y a lieu.

Synthèse des orientations de Vallée Sud - Grand Paris

- **Conforter et pérenniser les centralités commerciales des centres-villes** par l'utilisation d'outils adaptés (protection des linéaires commerciaux, actions visant à maintenir une diversité commerciale...).
- **Conforter ou créer des centralités commerciales secondaires de proximité** en lien avec les projets urbains, dans les nouveaux quartiers ou à proximité des gares, afin de développer un maillage plus fin au sein du Territoire.
- **Préserver de la concurrence des grands hypermarchés et centres commerciaux** les centralités commerciales traditionnelles, en adaptant la taille des grandes surfaces et des centres commerciaux aux besoins des quartiers et en limitant leur développement aux pôles d'intensité urbaine tels que ceux localisés autour des nouvelles gares du Grand Paris Express.
- **Soutenir l'artisanat** en permettant son installation ou son maintien par la création de locaux adaptés ou par l'adaptation des locaux existants.

CONDUIRE UNE REFLEXION POUR UN FUTUR SCHEMA LOGISTIQUE METROPOLITAIN

Les modes de consommation évoluent rapidement avec la montée en puissance des commandes sur internet qui augmentent très fortement le nombre de livraisons au domicile des particuliers et dans les entreprises.

Le schéma logistique francilien n'est plus adapté à cet accroissement très important des flux vers les consommateurs.

Une réflexion est donc à mener à l'échelle du Grand Paris et de ses Territoires sur la logistique urbaine.

Cette réflexion doit permettre :

- D'anticiper et d'infléchir les pratiques des opérateurs, notamment par une régulation de ces activités ;
- De permettre et de favoriser, la mise en place d'un maillage cohérent de plateformes logistiques permettant une meilleure gestion du dernier kilomètre (mutualisation des moyens de livraison, utilisation de véhicules de plus petite taille et non polluants réduisant les nuisances et les kilomètres parcourus, etc.) dans une logique de développement durable et d'économie locale solidaire et circulaire.

UNE OFFRE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE A RENFORCER

Vallée Sud-Grand Paris est un territoire doté de capacités importantes en recherche, comme le montre la présence de nombreux laboratoires et centres de recherche renommés : le campus de l'innovation d'Orange, le campus de Montrouge (antenne de l'Ecole Normale Supérieure de Paris), le Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST), le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA), l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), l'Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST)....

Le Territoire accueille également des établissements d'enseignements supérieurs : EPF-Ecole d'ingénieurs, Faculté de pharmacie, Faculté de droit et de gestion, IUT, classes préparatoires aux grandes écoles....

Ces établissements ont contribué à l'émergence de « campus urbains » intégrés aux villes. Ils sont des

atouts incontournables qui participent au rayonnement et à l'attractivité du territoire. Vallée Sud - Grand Paris souhaite donc conserver cette particularité et favoriser le développement de ces campus urbains en proposant une offre de logement pour étudiants et de lieux de vie à proximité de ces établissements tout en facilitant la mise en réseau des acteurs économiques, de la recherche et de l'enseignement.

Cette approche constitue un modèle alternatif et complémentaire aux « super campus » comme ceux de Paris et du Plateau de Saclay.

VALORISER L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

Un dynamisme culturel qui contribue au rayonnement métropolitain

Avec près d'une trentaine d'équipements culturels territoriaux (conservatoires, théâtres, cinémas, cirque, médiathèques), Vallée Sud-Grand Paris propose une offre riche touchant un grand nombre d'utilisateurs (plus de 150 000 spectateurs accueillis chaque année dans les théâtres et presque 10 000 élèves dans les conservatoires) et qui s'inscrit dans des réseaux métropolitains, notamment dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique et du spectacle vivant.

Parmi ces équipements, on dénombre trois pôles majeurs :

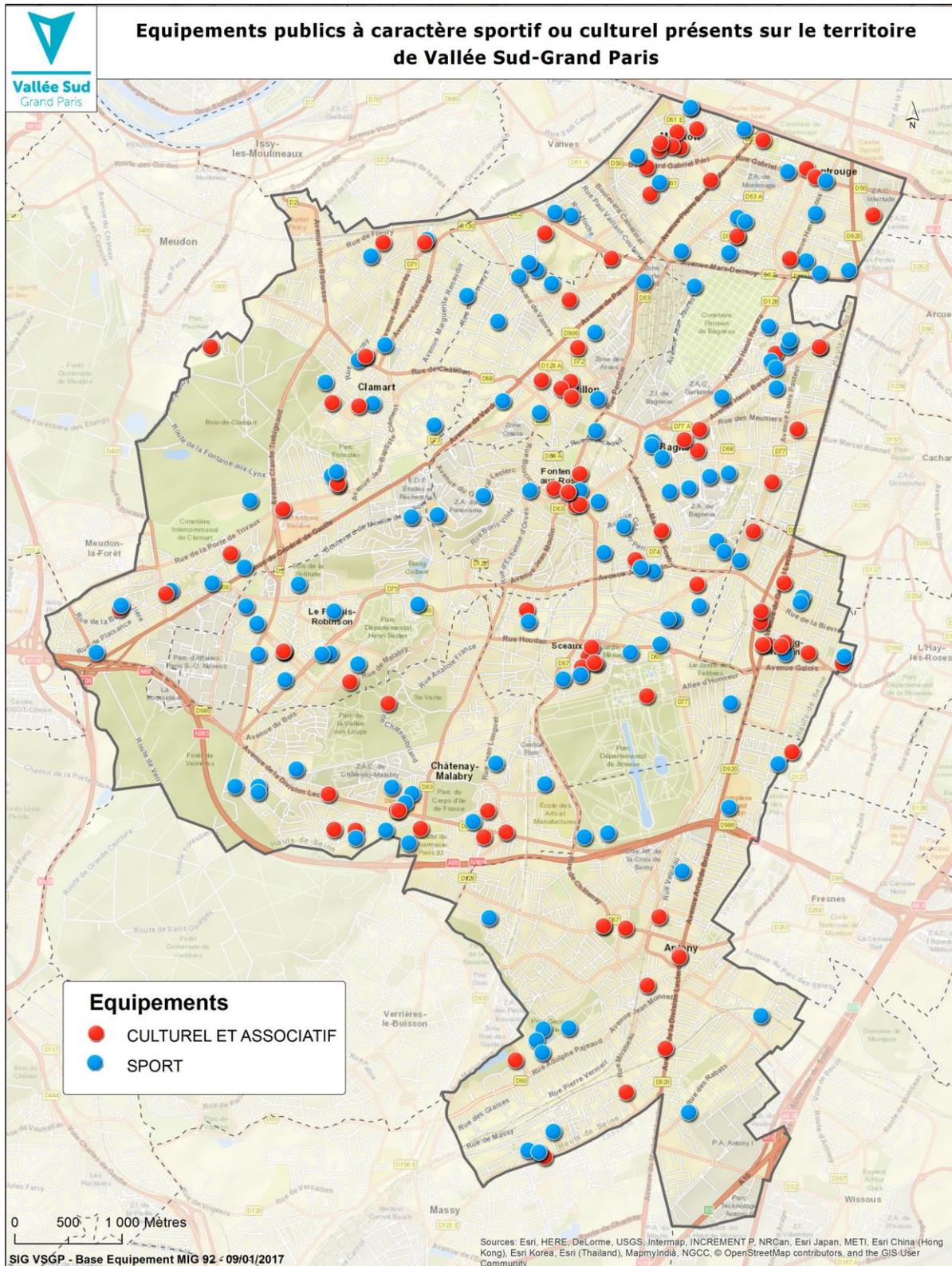
- la scène nationale du Théâtre 71 à Malakoff ;
 - la scène nationale des Gémeaux à Sceaux ;
 - le pôle national des Arts du Cirque porté par Le théâtre Firmin Gémier/La Piscine à Châtenay-Malabry.
- On compte également le « Plus Petit Cirque du Monde » à Bagneux, première école de pratique amateur en Île de France.

Vallée Sud - Grand Paris souhaite capitaliser sur la densité de l'offre culturelle pour la promouvoir à l'échelle métropolitaine. Une stratégie visant à renforcer l'« effet de réseau » culturel est en cours d'élaboration.

Une offre sportive de haut niveau

Le Territoire possède une offre d'équipements sportifs abondante (voir la carte ci-après) et de clubs sportifs dynamiques (en particulier à Bagneux, au Plessis-Robinson, à Montrouge, Malakoff et Antony) dont l'un des fleurons est le grand club de rugby du Racing 92.

Le Territoire et ses communes veulent jouer un rôle lors de grands événements métropolitains tels que la Coupe du Monde de Rugby en 2019 et les Jeux Olympiques de 2024, en accueillant des équipes. Par exemple, le Cercle Athlétique de Montrouge peut accueillir les entraînements de hockey sur gazon, le Racing 92 (Le Plessis-Robinson) peut quant à lui accueillir les entraînements d'une équipe de rugby.



2. Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité

Le tissu urbain de Vallée Sud - Grand Paris se caractérise par un urbanisme de faubourgs au nord (Montrouge et Malakoff), puis, plus au sud, de villages autour desquels se sont développées de grandes nappes d'habitat individuel à différentes époques, souvent issues de lotissements, ponctuées de grands ensembles de logements résidentiels ou sociaux. L'habitat collectif privé s'est développé d'abord principalement le long des grands axes, puis au gré d'opportunités foncières éparses, sous la forme d'un tissu faubourien avec des immeubles de rapport, témoins d'un urbanisme du 19^{ème} et début 20^{ème} en « touches de pianos » au cœur de quartiers pavillonnaires. Il en résulte un paysage urbain, qui, associé aux nombreux espaces verts, apparaît relativement aéré et contribue à la qualité de vie des habitants du Territoire.

Vallée Sud Grand Paris souhaite préserver ce caractère auquel ses habitants sont fortement attachés, tout en contribuant à l'effort de construction de logements.

Pour ce faire, il peut s'appuyer sur un très grand nombre de projets urbains.

UN TERRITOIRE RICHE EN PROJETS URBAINS

Le Territoire de Vallée Sud Grand Paris est riche en projets urbains (voir la carte des projets ci-après) qui vont permettre la construction d'environ 30 000 logements au cours des 10 à 15 prochaines années.

Ces projets résultent d'une double dynamique :

- La reconquête de friches d'activités monofonctionnelles par la réalisation de projets urbains mixtes (logements et activités) : les trois sites concernés par le Contrat d'Intérêt National intercommunal (« Le Panorama » et le « secteur desservi par le T6 » à Clamart, le « secteur de mutation » à Fontenay-aux-Roses), le site de la Colline des Mathurins à Bagneux, le site de l'École Centrale à Châtenay-Malabry, etc.
- Le développement ou le renforcement de pôles urbains autour de certaines gares existantes (par exemple le projet d'aménagement des « Quatre-Chemins » à Sceaux autour de la gare du RER B de « Robinson »), des futures gares de métro du Grand Paris Express tels qu'Antonyville autour de la future gare de la ligne 18, le site de la future gare de « Fort Issy-Vanves-Clamart » de la ligne 15, la ZAC Ecoquartier Victor Hugo autour de la nouvelle gare de la ligne 15 et de la future gare de la ligne 4 prolongée jusqu'à Bagneux, etc...



Projet des Mathurins ayant fait l'objet d'un PUP Ville de Bagneux/VSGP/LBO France Source : Ville de Bagneux



Aménagement de la ZAC du Panorama Source : SPLA Panorama

Pour compléter ce développement, Vallée Sud - Grand Paris s'appuie sur des opérations de construction d'habitat collectif le long des grands axes structurants et dans des opérations de renouvellement urbain :

- Les grands axes routiers (RD906, RD920 et la RD986) bien desservis par les transports en commun existants ou en cours de réalisation (tramway T6, bus à haut niveau de service, futur tramway T10) accueillent de nombreuses opérations immobilières qu'il convient de poursuivre et favoriser.
- Plusieurs opérations de renouvellement urbain dans les grands ensembles sociaux :
 - Projet de Renouvellement Urbain et Social (PRUS) du quartier de la Pierre Plate à Bagneux,
 - Projet de renouvellement urbain de la cité de l'Abbé Grégoire à Bagneux,
 - Projets de renouvellement urbain des quartiers Scarron et Paradis à Fontenay-aux-Roses,
 - Reconstruction de l'ensemble « I3F-Cité Pavé Blanc » à Clamart,
 - Quartier « Ledoux » au Plessis-Robinson,
 - Projet de Renouvellement Urbain à label régional de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry

Ces opérations vont permettre de créer une offre renouvelée de logements en accession tout en introduisant la mixité sociale qui faisait défaut dans ces quartiers.

Parallèlement, trois sites ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet « Inventons la Métropole » du Grand Paris à Bagneux, Sceaux et Antony, qui vont nourrir le projet métropolitain.

Dans les secteurs d'habitat plus diversifié, notamment dans les centres anciens constitués, Vallée Sud-Grand Paris souhaite privilégier une évolution subtile de la ville sur elle-même par comblement des dents creuses en favorisant la réhabilitation, la mise en valeur du bâti existant et une extension de celui-ci en harmonie avec le tissu environnant, autour d'une architecture choisie.

De même, dans les secteurs déjà denses, où les possibilités de construction sont assez limitées compte tenu de la rareté du foncier disponible, il sera recherché la conservation de cet équilibre entre espace bâti et non bâti.

Enfin le Territoire souhaite favoriser la **mixité et la diversité des formes et des fonctions urbaines**, y compris dans les nouvelles opérations : habitat collectif, habitat pavillonnaire, équipements publics, espaces verts, activités.

DES OBJECTIFS DE CONSTRUCTION AMBITIEUX POUR REpondre AUX BESOINS ET FAVORISER LES PARCOURS RESIDENTIELS

Vallée Sud - Grand Paris se fixe aujourd'hui un objectif annuel de construction d'environ **2 500 logements dont 665 logements locatifs sociaux par an** (27%). Ces objectifs, qui portent sur la période 2015-2020, sont issus des Programmes Locaux de l'Habitat des anciennes communautés d'agglomération des Hauts-de-Bievre et de Sud-de-Seine ainsi que des Plans Locaux d'Urbanisme des villes de Châtillon et Montrouge.

Les logements sociaux existants sur le Territoire (environ 33% du parc de logements) sont inégalement répartis. La production neuve de logements privés et sociaux devra donc être répartie de manière à équilibrer l'offre dans un objectif de mixité sociale et dans le respect des objectifs définis par la loi tout en permettant le renouvellement du parc de logement social existant, notamment par des opérations de rénovation ou de réhabilitation, en réponse au vieillissement de celui-ci.

Par ailleurs, l'offre nouvelle construite devra favoriser les parcours résidentiels en proposant des

typologies adaptées et accessibles à toutes les catégories de population : locatif social et locatif libre, locatif à niveau de loyer intermédiaire, accession sociale et libre, habitat participatif, logement pour étudiants, logements pour personnes âgées dépendantes ou non, etc.

DES SECTEURS PAVILLONNAIRES A PRESERVER

Ce développement urbain soutenu ne peut pas se faire au détriment de la qualité de vie du Territoire et de ses identités.

Sur le territoire de Vallée Sud - Grand Paris, 30% des surfaces sont couvertes par des zones d'habitat individuel qui contribuent à son caractère aéré. Les jardins privatifs offrent aux habitants des espaces de respiration indispensables.

Ces jardins constituent de plus un réservoir de biodiversité indéniable contribuant, sous forme de « pas japonais », aux continuités écologiques de la trame verte métropolitaine. De plus, ils contribuent ainsi à réduire le phénomène d'îlots de chaleur urbains.

Le Territoire entend donc préserver les caractéristiques de ces secteurs d'habitat individuel, de même qu'il entend poursuivre la mise en valeur du patrimoine bâti et végétal remarquable.

Synthèse des orientations de Vallée Sud - Grand Paris

Axer le développement urbain sur :

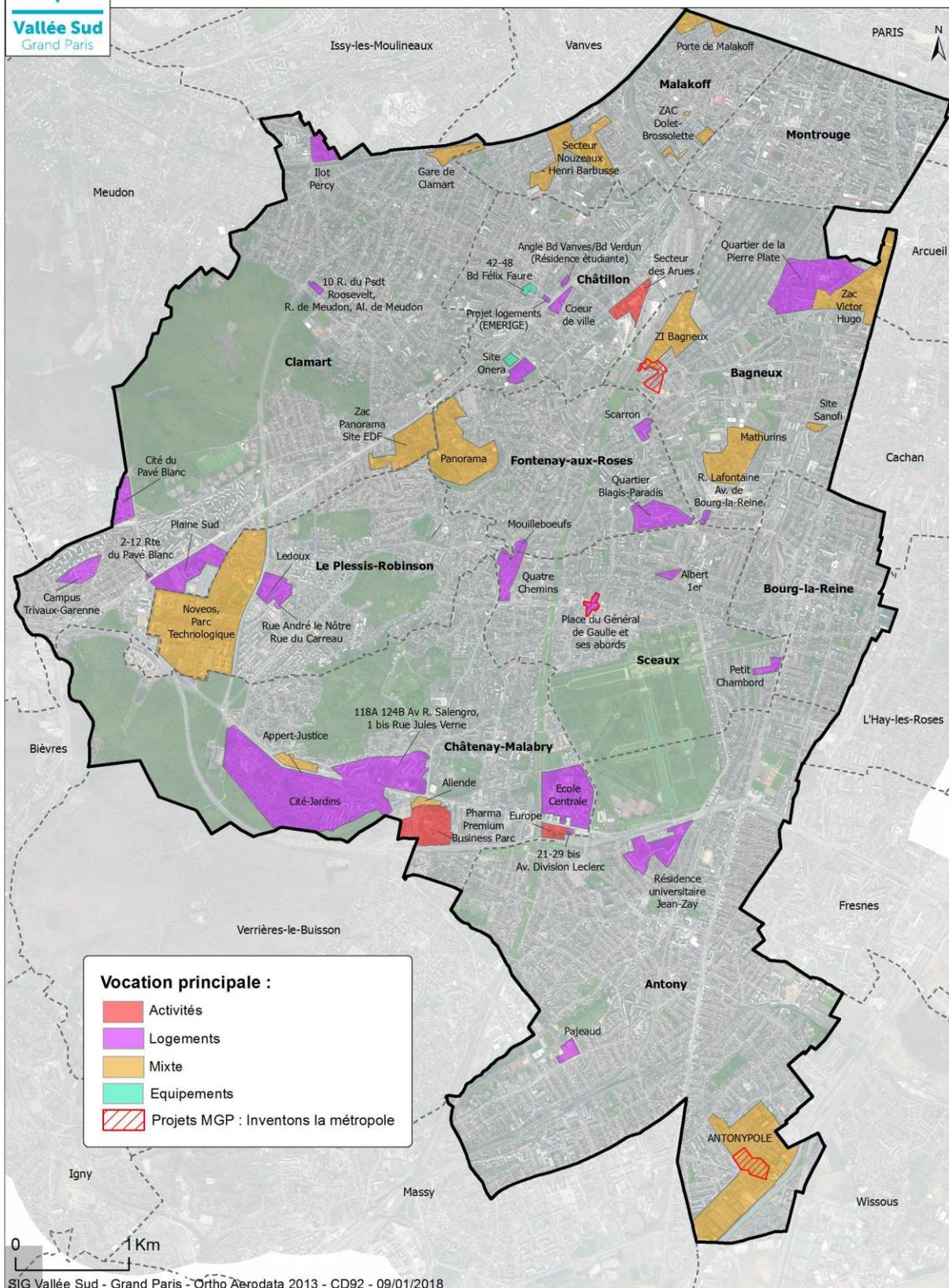
- la reconquête de friches monofonctionnelles,
- le développement ou le renforcement de pôles urbains autour des futures gares du Grand Paris Express,
- une intensification urbaine le long des grands axes routiers bien desservis par les transports en commun,
- la réalisation d'opérations de renouvellement urbain de grands ensembles de logements sociaux,
- un comblement des dents creuses dans les centres anciens constitués...

Ce développement s'appuiera sur un objectif de production ambitieux de 2 500 nouveaux logements par an dont 665 sociaux.

Préserver les quartiers d'habitat individuel qui forment un paysage urbain ouvert, aéré et vert et qui sont les capillaires indispensables d'un réseau vert métropolitain, ossature de la trame verte.

Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et végétal remarquable.

Projets urbains de plus de 5000m² prévus sur le périmètre de Vallée Sud - Grand Paris



UN RESEAU DE TRANSPORT A RENFORCER

Réseau structurant existant	Développements à venir
<ul style="list-style-type: none">11 gares RER4 stations de métro (lignes 4 et 13)1 ligne de tramway T6 (connexion avec la ligne de métro 13, le RERC, les lignes N et L du Transilien)1 gare du Transilien	<ul style="list-style-type: none">4 gares du Grand Paris Express (lignes 15 et 18)2 gares de métro sur la ligne 4 (Bagneux)1 tramway T10 (Antony-Clamart)

Un réseau de transport en commun structurant diversifié mais qui reste à améliorer

Le réseau de transports en commun structurant de Vallée Sud - Grand Paris est constitué principalement par le RER B. Avec la branche de Robinson, on trouve au total 8 gares de **RER B** sur le territoire, dont 5 à Antony. Ce dernier assure le rabattement vers Paris au nord et vers Massy, Palaiseau, Saint-Rémy-Lès-Chevreuse au sud.

Ce réseau est complété par le **métro 13** qui dessert Malakoff et Châtillon (3 stations sur le Territoire) et par le **métro 4** qui dessert uniquement Montrouge.

On trouve également à Clamart une gare de la ligne **SNCF Transilien** Paris-Versailles et à Antony une gare de **RER C** (Chemin d'Antony) ainsi que l'**Orlyval**, métro automatique léger (VAL) qui assure une desserte de l'aéroport d'Orly depuis la gare du RER B « Antony ».

Cette infrastructure est complétée depuis fin 2014 par le **tramway T6** qui relie la station de métro 13 Châtillon-Montrouge à la gare Viroflay-Rive-Droite de la ligne L du réseau SNCF Transilien qui va de Versailles Rive Droite à Saint-Lazare via la Défense.

Cette desserte ne maille pas complètement le territoire et est de qualité inégale :

- Elle a principalement été conçue pour relier la banlieue à Paris. Elle continue d'ignorer aujourd'hui les déplacements de banlieue à banlieue qui pourtant augmentent chaque année et qui vont, dans un avenir proche, devenir majoritaires. En effet le développement économique du Territoire, d'abord en grande partie favorisé par une relocalisation d'entreprises ou d'établissements publics en provenance de Paris, est aujourd'hui de plus en plus lié aux interactions avec les pôles économiques voisins (Vélizy-Villacoublay, Massy, Boulogne-Issy, Orly, Rungis, Plateau de Saclay).
- De plus **certaines communes demeurent mal desservies** comme le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry ainsi que certains quartiers de Clamart, Antony ou encore Bagneux.
- En termes de qualité de service, le RER B, pourtant 2^{ème} ligne RER francilienne en nombre de voyageurs (900 000 par jour, en augmentation), continue de subir des pannes et retards fréquents et demeure saturé en heures de pointe.

Il est donc essentiel de renforcer le maillage du Territoire en infrastructures lourdes afin :

- D'accompagner le fort développement urbain en cours sur le Territoire de Vallée Sud - Grand Paris ;
- D'offrir davantage d'alternatives à la voiture aux habitants du Territoire, notamment pour leurs déplacements de banlieue à banlieue (taux de motorisation moyen des ménages de Vallée Sud - Grand Paris de 70% contre 67,8% en moyenne dans le département) ;
- Et par conséquent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines ;

- De conforter l'attractivité économique du Territoire et de favoriser le développement ou l'installation d'entreprises tout en facilitant la mutation de zones industrielles vieillissantes ;
- De favoriser la mise en réseaux des acteurs économiques, universitaires, de l'enseignement et de la recherche.

Pour cela, il est nécessaire d'accélérer les projets d'infrastructure en cours et de renforcer le maillage par de nouveaux projets.

Accélérer la mise en œuvre des projets structurants en cours

Il est primordial que les onze communes de Vallée Sud - Grand Paris soient bien reliées au réseau de transport du Grand Paris Express (GPE) afin d'éviter une segmentation du Territoire. Cet objectif doit se traduire soit par une desserte directe des quartiers par le GPE, soit par une connexion à ces gares via les lignes de tramway ou des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) desservant ces pôles d'échange.

Deux lignes nouvelles lignes de métro en rocade du **Grand Paris Express** vont desservir le Territoire au nord et au sud de celui-ci :

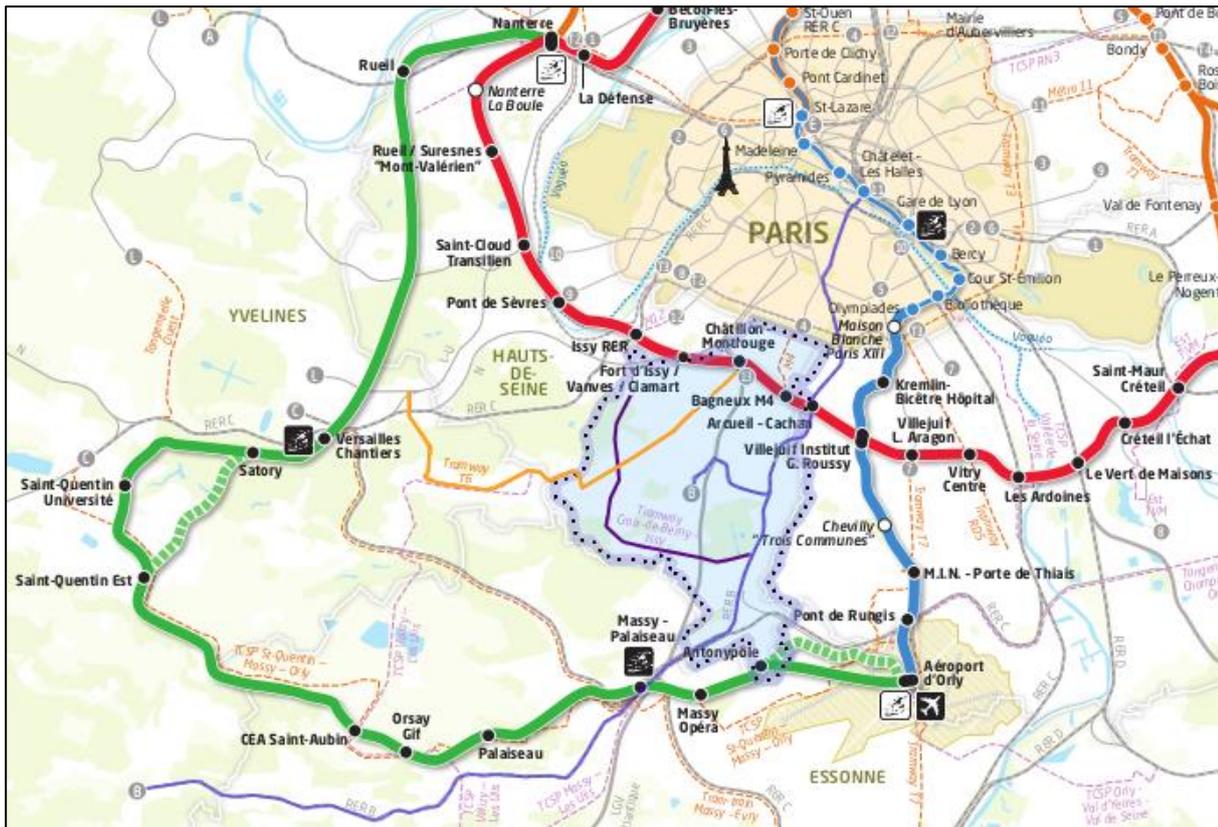
- La **Ligne 15** entre Noisy-Champs et Pont de Sèvres, dont la mise en service est prévue en 2022. Celle-ci devrait être prolongée d'ici 2025 jusqu'à La Défense. Trois stations de cette ligne sont prévues sur le territoire : « Bagneux », « Châtillon-Montrouge » et « Fort d'Issy-Vanves-Clamart ».
- La **Ligne 18** entre l'Aéroport d'Orly, le Plateau de Saclay et Versailles Chantiers dont la mise en service est prévue en 2024 pour la tranche entre Orly et Saclay. Une seule station, « Antonypole », desservira le Territoire.

La ligne 15 sera de plus connectée à la ligne de **Métro 4** qui sera prolongée jusqu'à Bagneux par la création de deux nouvelles gares : « Verdun Sud » et « Bagneux ».

Ces lignes sont indispensables pour poursuivre le maillage en rocade du Territoire.

Ce maillage en rocade sera complété par le **Tramway T10** entre la Croix-de Berny à Antony et la place du Garde à Clamart. Ce projet va constituer un élément essentiel dans le maillage en transports en communs lourds du territoire avec les grands pôles voisins. En effet, il fera la connexion entre, à l'Est, le RER B et le TVM (Trans-Val-de-Marne) à Antony Croix-de-Berny et, à l'Ouest, le T6 qui sera connecté à la ligne 13 du métro et la ligne 15 du Grand Paris Express, puis, à terme, dans le cadre d'une seconde tranche, la gare de la ligne 15 Fort d'Issy-Vanves-Clamart. Sa mise en service est prévue en 2022. La 1^{ère} section (8,2 km) entre la Croix-de-Berny et Clamart va comprendre 14 stations, qui permettront une desserte fine d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart.

Carte : Impact des lignes 15 et 18 du Grand Paris Express sur le Territoire de Vallée Sud - Grand paris



Poursuivre et renforcer la modernisation du RER B. Malgré la mise en œuvre du plan de modernisation du RER B par Ile-de-France Mobilités, cette ligne fait encore l'objet de dysfonctionnements qui pénalisent fortement ses usagers, à tel point que les entreprises qui envisagent une implantation sur notre Territoire ne considèrent pas la proximité d'une gare du RER B comme un atout. Tout doit donc être mis en œuvre pour mener à terme ce plan de modernisation dans les délais fixés, de sorte à remplir les objectifs suivants :

- Atteindre en heure de pointe une fréquence de 20 trains par heure et élargir l'offre dense jusqu'à 20h30 ;
- Faire disparaître les incidents et les retards liés à des causes techniques et réduire au maximum l'impact des incidents liés à des causes humaines en améliorant sensiblement la gestion des situations perturbées ;
- Poursuivre l'amélioration de l'information des voyageurs qui reste insuffisante malgré l'installation dans les gares de nouveaux écrans d'information.

Renforcer le maillage par de nouveaux projets structurants

La conduite à leur terme des projets ci-dessus n'étant pas suffisante pour desservir correctement l'ensemble du Territoire, il est nécessaire d'étudier et de mettre en œuvre de nouveaux projets afin de compléter le maillage structurant. Trois projets sont identifiés par Vallée Sud - Grand Paris :

Prolonger le Tramway T10 jusqu'à la gare Fort d'Issy-Vanves-Clamart.

Pour jouer pleinement son rôle de desserte en rocade, le T10 doit être prolongé à l'ouest jusqu'à une gare de métro et de train. Le Territoire souhaite que la ligne soit prolongée en souterrain jusqu'à la gare de Fort d'Issy-Vanves-Clamart.

Prolonger la ligne de métro 4 jusqu'à Robinson pour mailler le réseau de transports en commun lourds avec la ligne de RER B. Le Territoire souhaite que soit étudié le prolongement de la ligne de métro 4 au-delà de la future gare de Bagneux (M4, M15). Cette prolongation pourrait se faire jusqu'à Robinson (gare en terminus sur une branche du RER B) en desservant le nouveau quartier des Mathurins à Bagneux (6 000 nouveaux habitants et 4 000 emplois créés) et l'ensemble des villes desservies par la branche Robinson (Bourg-la-Reine, Sceaux et Fontenay-aux-Roses). Cette prolongation pourrait être facilitée par l'utilisation d'une partie des infrastructures existantes du RER B de cette branche.

Pérenniser l'Orlyval et lui donner une fonction de desserte locale. La desserte en 2022 de l'aéroport d'Orly par la ligne de métro 14 prolongée pose la question du devenir du métro automatique léger Orlyval qui dessert l'aéroport depuis la gare du RER B « Antony ». Vallée Sud - Grand Paris soutient le maintien de cette ligne et son évolution vers une fonction de desserte locale à tarification courante, notamment par la création d'une station à Chemin d'Antony et à Wissous. Cette évolution permettrait de répondre aux besoins générés par les nouvelles opérations d'aménagement prévues le long de son tracé.

Compléter le maillage structurant par une desserte bus repensée et un réseau d'itinéraires maillés dédié aux modes doux

En complément du réseau de transports en commun structurant, il est nécessaire de **repenser la desserte bus pour qu'elle réponde aux évolutions de la demande** liées :

- aux besoins de rabattement vers les nouvelles gares de métro du Grand Paris Express, vers la ligne 4 du métro prolongé et vers le tramway sans dégrader le reste de l'offre,
- à l'augmentation des déplacements en rocade à laquelle le réseau structurant en rocade du Grand Paris Express et du tramway ne peuvent répondre seuls,
- à l'augmentation des déplacements en horaires décalés, la nuit et le week-end, notamment pour les loisirs et les salariés travaillant en horaires décalés, qui constituent le plus gros gisement d'augmentation de la demande,
- aux nombreux projets d'aménagement présents sur le Territoire qui génèrent l'arrivée de nouveaux habitants et de nouveaux emplois, engendrant des demandes très variées.

Cette desserte bus devra, pour les lignes plus fréquentées, faire l'objet de la mise en place de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Développer le maillage d'itinéraires destinés aux modes doux

Vallée Sud - Grand Paris souhaite développer et accompagner la mise en place d'itinéraires sécurisés et continus jusqu'aux grands pôles générateurs de déplacements, y compris au-delà de son territoire (Vélizy-Villacoublay, Issy-les-Moulineaux, Paris, Orly, Massy...) afin de développer un maillage d'aménagements cyclables cohérent à l'échelle territoriale, supra-territoriale et métropolitaine.

Cela nécessite de repenser le partage de la voirie et des espaces publics existants et de conduire pour chaque nouvelle opération d'aménagement, une vraie réflexion sur le sujet afin qu'elles contribuent efficacement, à leur échelle, au renforcement du maillage du territoire.

Le SCoT métropolitain devra identifier les besoins et apporter à l'échelle de la Métropole les outils de planification indispensables à la mise en œuvre des réseaux à l'échelle des territoires et des communes.

Synthèse des orientations de Vallée Sud - Grand Paris en matière de déplacements

Accélérer la mise en œuvre des projets structurants en cours :

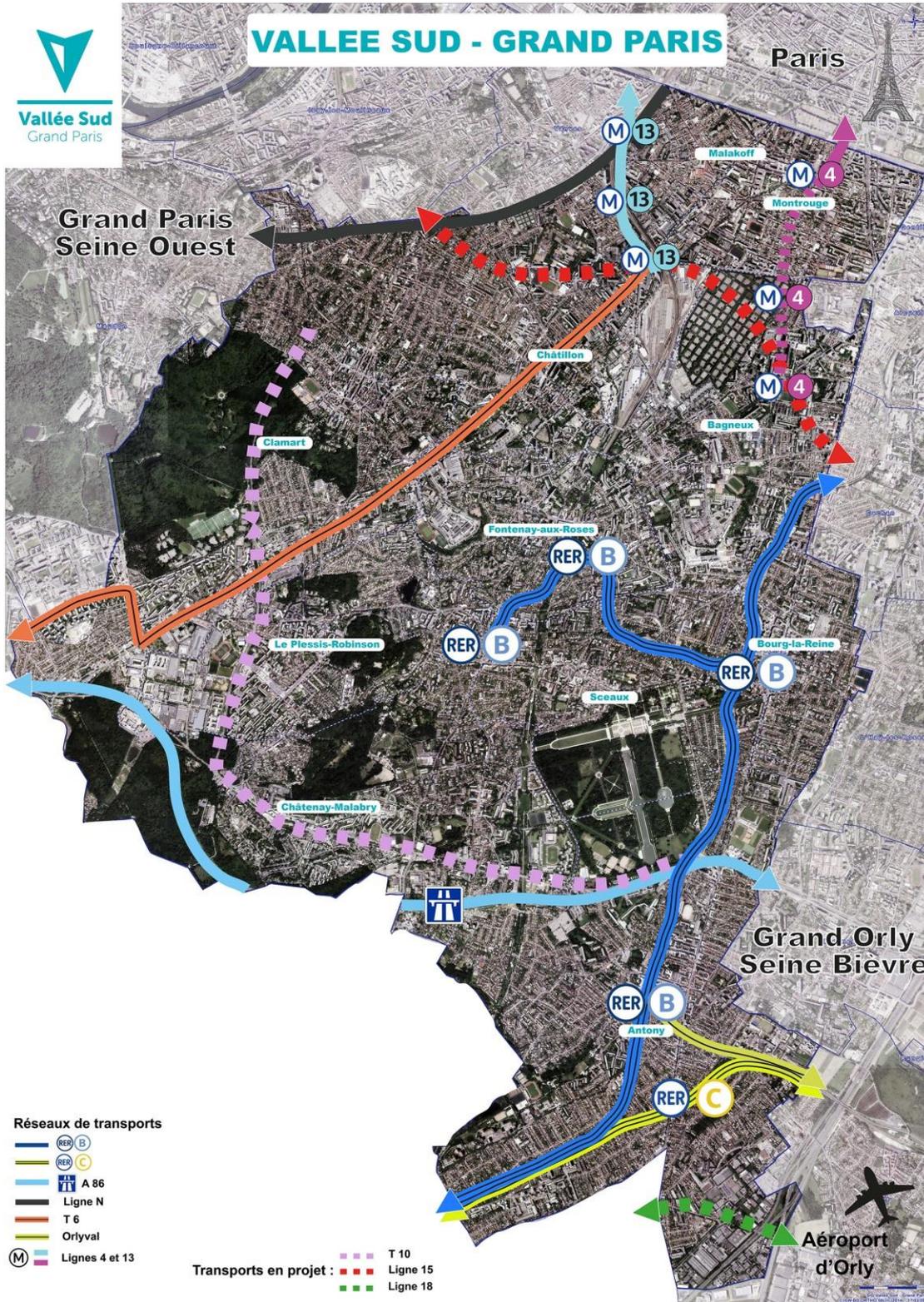
- Réalisation des lignes 15 et 18 du Grand Paris Express et prolongation de la ligne de métro 4 jusqu'à Bagneux
- Réalisation du Tramway T10 pour une mise en service en 2022
- Modernisation du RER B

Renforcer le maillage par l'étude et la mise en œuvre de nouveaux projets structurants :

- Prolonger le Tramway T10 jusqu'à la gare de Fort d'Issy-Vanves-Clamart
- Prolonger la ligne de métro 4 jusqu'à Robinson en passant par Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses
- Pérenniser l'Orlyval et lui donner une fonction de desserte locale

Compléter le maillage structurant par une desserte bus repensée et un réseau d'itinéraires maillés dédiés aux modes doux :

- Repenser la desserte bus pour qu'elle réponde aux évolutions de la demande
- Développer le maillage d'itinéraires destinés aux modes doux dans une planification organisée à toutes les échelles



- Réseaux de transports**
- RER B
 - RER C
 - A 86
 - Ligne N
 - T 6
 - Orlyval
 - Lignes 4 et 13

- Transports en projet :**
- T 10
 - Ligne 15
 - Ligne 18

Carte : l'offre de transports structurants existante et en projet à Vallée Sud - Grand Paris

3. Construire une métropole résiliente et sobre, moins dépendante et plus économe

UNE TRAME VERTE A CONFORTER

Un territoire vert tant par ses parcs et forêts que par une myriade de jardins et de petits espaces verts privatifs

Le Territoire de Vallée Sud - Grand Paris est très vert et arboré. Il est couvert par 27% d'espaces verts soit environ 1 500 hectares qui structurent le Grand Paysage.

Parmi eux, on trouve des forêts et grands domaines qui constituent les principales masses vertes (la Forêt Domaniale de Verrières, le Bois de Clamart, le Parc du Domaine de Sceaux, le Parc de la Vallée-aux-Loups)



ainsi que des parcs et jardins publics (parc Henri Sellier, parc Maison Blanche, parc Heller, etc.).

La Coulée verte du sud parisien, également appelée « Promenade des vallons de la Bièvre », constitue la colonne vertébrale verte du Territoire. Elle traverse en effet sept communes du Territoire : Malakoff, Châtillon, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Châtenay-Malabry, Antony. Elle est à la fois un espace vert de proximité, un itinéraire de circulations douces très fréquenté reliant l'Essonne à Paris, mais

aussi un corridor écologique important contribuant à connecter entre eux les espaces naturels du sud-ouest de la métropole. A ce titre elle a été classée Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département des Hauts-de-Seine en 2011.

Les masses vertes du Territoire sont aussi composées de trois autres types d'espaces qui constituent, par leur diversité et leur nombre important, des réservoirs de biodiversité et des poches de respiration participant aux continuités écologiques. Elles occupent donc une place tout aussi importante dans la trame verte :

- Les espaces verts privatifs : jardins des zones pavillonnaires et espaces verts des résidences d'habitat collectif ;
- Les cimetières paysagers : comme le cimetière parisien de Bagneux (62 hectares, troisième plus grand cimetière parisien), le cimetière du Parc à Clamart, etc.
- Les talus plantés des voies ferrées et les coteaux arborés inconstructibles (principalement au Plessis-Robinson, à Fontenay-aux-Roses, Bagneux et Malakoff).

La topographie accidentée du territoire entraîne la présence de points de vue remarquables sur le territoire, son patrimoine, et au-delà, qu'il convient de protéger par la préservation ou l'instauration de cônes de vue.



Enfin le Territoire est traversé par un sentier de « Grande Randonnée de Pays » (GRP) qui est un maillon de la ceinture verte de l'Île-de-France. Ce GRP passe par le Bois de Clamart, le Parc de la Vallée aux Loups à Châtenay-Malabry, le Parc de Sceaux et le Parc Heller à Antony. Celui-ci pourrait être conforté et constituer à terme une nouvelle coulée verte, cette fois-ci en rocade.

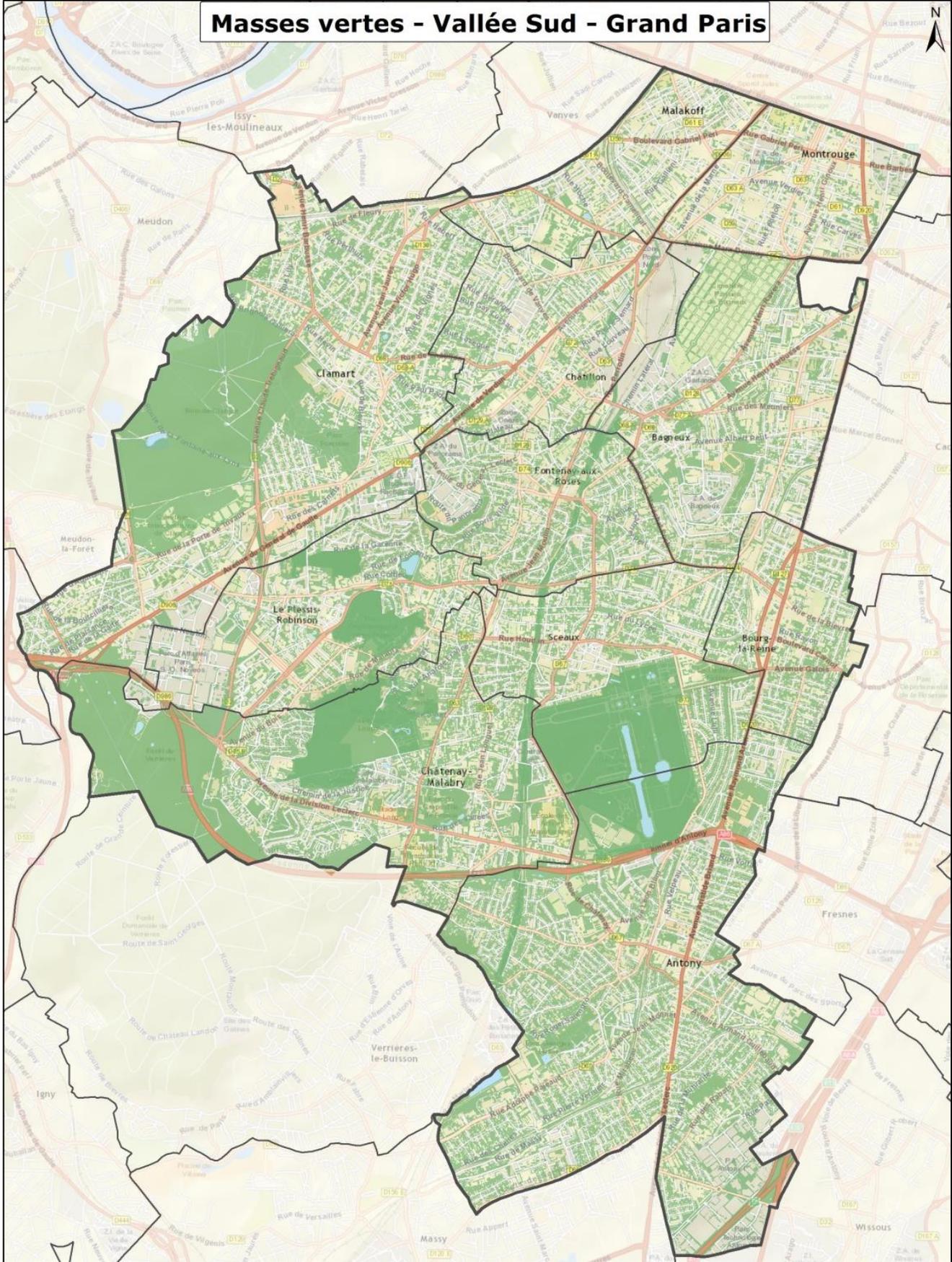
Synthèse des orientations de Vallée Sud - Grand Paris pour conforter la trame verte

- Protéger et valoriser :
 - les grandes masses vertes du Territoire : forêts, bois, domaines, parcs
 - La Coulée verte du sud parisien, colonne vertébrale de la trame verte du Territoire
 - Les jardins privatifs des zones pavillonnaires et ceux des résidences d'habitat collectif par l'instauration d'une réglementation adaptée dans les documents d'urbanisme
 - Le patrimoine arboré de qualité recensé dans l'espace public et privé
 - Les talus plantés et les coteaux arborés
- Connecter et mailler :
 - Créer de nouveaux espaces verts dans les opérations d'aménagement contribuant à renforcer, compléter la trame verte.
 - Valoriser l'arbre et la végétalisation en ville en favorisant les plantations : alignements d'arbres le long des voies publiques, plantations diversifiées dans l'espace public (notamment dans les délaissés, les angles d'îlots, etc.)

Cartes suivantes :

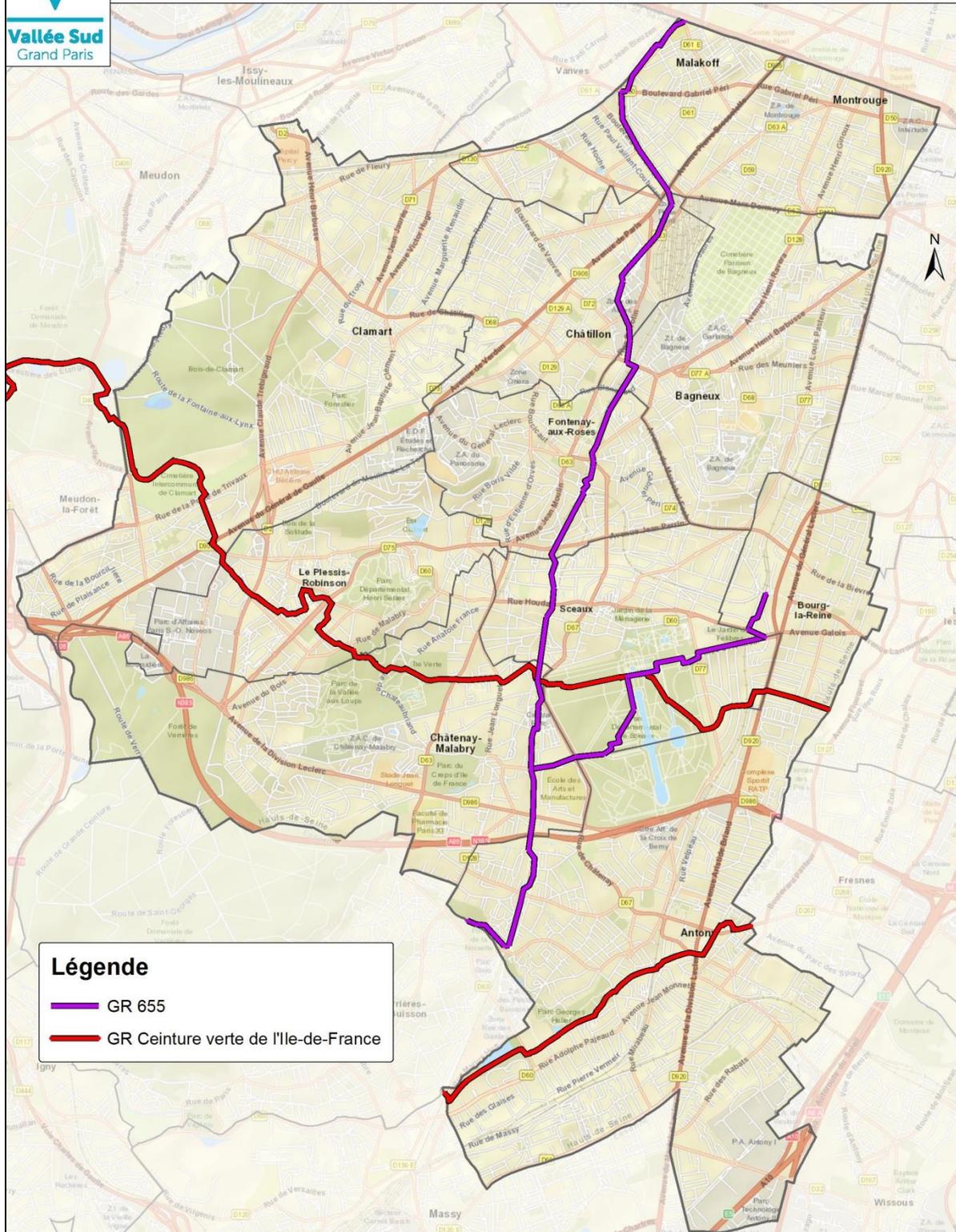
- *Les masses vertes : une myriade de petits et de grands espaces contribuant à la trame verte*
- *Les chemins de grande randonnée qui traversent Vallée Sud - Grand Paris*

Masses vertes - Vallée Sud - Grand Paris





Chemins de Grande Randonnée : GRP Ceinture verte de l'Ile-de-France & GR 655 traversant le territoire de Vallée Sud-Grand Paris



VERS UN TERRITOIRE PLUS RESILIENT

Le Territoire de Vallée Sud-Grand Paris doit prendre part, à son échelle, à la mise en œuvre des objectifs définis en matière de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, il s'est engagé dans l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) qui définit des objectifs en la matière et propose un panel d'actions pour les atteindre.

Dans ce cadre le Territoire a défini des actions prioritaires s'appuyant sur ses compétences et son savoir-faire, susceptibles par conséquent de produire des résultats immédiats :

- Renforcer la politique de **gestion durable des déchets** urbains (renforcement du tri sélectif, déploiement de nouvelles bornes d'apport volontaire, expérimentation de systèmes de collecte pneumatique, création d'une ressourcerie-recyclerie, etc.).
- Imposer, lorsque la nature des sols le permet, une **gestion des eaux pluviales** à la parcelle basée sur un objectif de « zéro rejet », par la mise en place de diverses solutions techniques : noues, toitures végétalisées, maintien d'une part de surfaces de pleine terre suffisante, réutilisation des eaux de pluie, etc.
- Poursuivre une politique de **rénovation des réseaux d'assainissement** afin de réduire les risques d'inondation et de pollution des milieux aquatiques.
- Encourager l'amélioration énergétique des constructions existantes par la pérennisation d'un **Espace Info Energie Habitat territorial** dont les compétences permettront de conseiller et d'accompagner tant les particuliers que les copropriétés souhaitant réaliser des travaux visant à améliorer la performance énergétique de leur maison ou de leur immeuble.
- Réaliser un diagnostic technique du **patrimoine géré par le Territoire** (37 bâtiments : conservatoires, théâtres, médiathèques, piscines, cinémas) et définir un programme pluriannuel de travaux visant à améliorer la performance énergétique, l'accessibilité et le confort tant pour les usagers que les personnels de ces bâtiments.
- Développer l'**Economie Sociale et Solidaire** (ESS).
- Développer les **clauses sociales** dans les marchés publics de services et de travaux.

Le Territoire souhaite aussi développer d'autres actions :

- Fixer, pour les nouvelles constructions, des objectifs d'excellence environnementale, tant à l'échelle de Vallée Sud - Grand Paris qu'à l'échelle de la Métropole.
- Etudier un possible développement des **réseaux de chaleur** sur le Territoire, notamment dans les villes les plus denses comme Montrouge et Malakoff. A titre d'exemple a été développé à Bagneux en 2016 un réseau de géothermie de 12 kilomètres, qui a été étendu à certains secteurs de Châtillon et de Fontenay-aux-Roses.
- Favoriser et soutenir le développement de l'agriculture urbaine sous toutes ses formes (jardins partagés, serres ou jardins sur les toits, etc.) dans une logique de filières et/ou réseaux de production multisites et de circuits courts, à l'image de projets développés à Bagneux : démarche Agrocité dans le cadre du dispositif R-Urban, jardins partagés en cours de réalisation dans trois programmes (îlot SETRA Théâtre /ZAC écoquartier, Sanofi, Sarrail). Cette mise en réseau devra s'inscrire aussi à l'échelle du Grand Paris.

Enfin le Territoire souhaite mener une action forte en faveur de la **réduction des coupures urbaines** créées par certaines grandes infrastructures routières, ferroviaires ou encore les lignes à très haute tension qui provoquent de fortes nuisances liées au bruit, à la pollution, au paysage, aux déplacements. Afin de réduire les effets de ces infrastructures, l'objectif est, selon les cas, de les couvrir, de les enfouir, ou, tout du moins, d'en réduire les effets par diverses mesures :

- **Enfouir les lignes à Très Haute Tension (THT) :**
 3 communes du Territoire sont traversées par des lignes THT : Clamart et le Plessis-Robinson et Antony (secteur Antonypole). Cet enfouissement, outre la suppression de nuisances, permettra, grâce aux emprises foncières dégagées, de réaliser de nouveaux programmes de construction de logements, d'équipements ou d'activités économiques, ou encore de reboiser certains espaces naturels (Bois de Clamart).
- **Réduire les nuisances engendrées par les emprises ferroviaires :**
 Différentes mesures soutenues par le Territoire devront être inscrites dans le SCOT métropolitain :

 - Créer des murs antibruit le long des lignes SNCF à Malakoff, Bagneux et Châtillon ou encore à Antony.
 - Créer un nouveau barreau ferroviaire souterrain entre Massy et Orly pour supprimer le transit de TGV sur des lignes ferroviaires à vocation urbaine (secteur des Baconnets à Antony).
 - Etudier une possible couverture voire la suppression de faisceaux ferroviaires inutilisés, en particulier à Châtillon, qui permettrait de mieux intégrer les infrastructures ferroviaires dans la ville par la réalisation d'opérations d'aménagement tampon sur les emprises ainsi libérées.
- **réduire les nuisances engendrées par les emprises routières à fort trafic :**
 Différentes mesures soutenues par le Territoire devront être inscrites dans le SCOT métropolitain :

 - Poursuivre l'aménagement en boulevard urbain de la RD920, entre Bourg-la-Reine et la Porte d'Orléans (création de pistes cyclables et de contre-allées, réaménagement des espaces publics afin de donner plus de place aux piétons, etc.).
 - Achever la réalisation du tube sud de l'A86 à Antony, indispensable pour faire « sauter le bouchon » routier existant au niveau de la Croix de Berny et réduire la dangerosité de l'unique tunnel à 2 x 2 voies qui n'est pas aux normes de sécurité du fait notamment de l'absence de bandes d'arrêt d'urgence.
 - Développer des protections acoustiques le long de l'autoroute A6, en bordure du futur quartier de la gare d'Antonypole dans lequel sont prévus 3 500 logements à terme ainsi que des activités économiques à haute valeur ajoutée.
 - Poursuivre la couverture du périphérique parisien au niveau de la porte de Malakoff afin de renforcer les liaisons avec Paris et de réduire les nuisances, en accompagnement de l'opération d'aménagement liée à la reconversion du site libéré par l'INSEE.

Synthèse des orientations de Vallée Sud - Grand Paris pour accompagner la résilience du Territoire

- **Mettre en œuvre sans délai les actions prioritaires définies dans le cadre du PCAET** dans les domaines de la gestion des déchets urbains, de la gestion des eaux de pluie, de l'accompagnement des particuliers et copropriétés dans leurs projets d'amélioration de leurs résidences, d'amélioration de la performance des équipements gérés par le Territoire, de développement de l'économie sociale et solidaire, de développement des clauses sociales dans les marchés publics.
- **Fixer, pour les nouvelles constructions, des objectifs d'excellence environnementale**, tant à l'échelle de Vallée Sud - Grand Paris qu'à l'échelle de la Métropole.
- **Etudier un possible développement des réseaux de chaleur sur le Territoire.**
- **Favoriser le développement de l'agriculture urbaine.**
- **Enfouir les lignes à Très Haute Tension.**
- **Réduire les nuisances engendrées par les emprises ferroviaires et routières.**